



# SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU GUIERS ET DE SES AFFLUENTS

## Compte-rendu Assemblée Générale du 3 Avril 2013

N. Réf. : 13.04.07 /CV

L'an deux mille treize, le 3 Avril à 20 heures 30, le Conseil Syndical du S.I.A.G.A. s'est réuni pour son Assemblée Générale en séance ordinaire, dans la salle de réunions du SIEGA à Pont-de-Beauvoisin (Isère), sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Louis MONIN-PICARD, Président.

Madame Isabelle LEGRAS a été élue secrétaire

### Présents :

Laurent BAILLY et Cyril GIRERD (Avressieux), Pascal MARTIN et Philippe PIONCHON (Belmont-Tramonet), Jean-François BRIFFOTAUX (La Bridoire), Jean-Michel FERTIER (Corbel), Gérard BLONDON et Raymond VAGNON (Domessin), Philippe COQUET et Daniel PEYSSONNERIE (Les Echelles), Michel DUMAZOT et Paul GLENAT (Entre-Deux-Guiers), Anne LENFANT et Daniel PERRIN (Entremont-le-Vieux), Louis MONIN-PICARD et Roland BESSON (Massieu), Christian MALJOURNAL et Claude RENAUD-GOUD (Pont-de-Beauvoisin 38), Isabelle LEGRAS (Pont-de-Beauvoisin 73), Sébastien GEUGNOT et Bernard PELLISSIER (St-Albin-de-Vaulserre), Daniel BARRAL (Saint-Béron), Jean CATTANEO et Eric GRUBY (St-Christophe-la-Grotte), Roger HERAUD et Jacques PICHON-MARTIN (St-Christophe-sur-Guiers), Robert EYRAUD (St-Franc), Michel BAVUZ (St-Genix-sur-Guiers), Patrice MORTREUIL et Stéphane TIRARD (St-Geoire-en-Valdaine), Jean-François PILLAUD-TIRARD (Saint-Jean-d'Avelanne), Paul BUISSIERE (St-Joseph-de-Rivière), Raymond FERRIEUX (St-Laurent-du-Pont), Alain FOREST et Michel REYNAUD (St-Martin-de-Vaulserre), Jean-Michel JUGLARET et Jacques RICHEL (St-Pierre-de-Genebro), Denis BOUDET-MOLASSE et Marcel MOLLIER-SABET (St-Sulpice-des-Rivoires), Alain MARTINETTO et Jean MOLINA (Velanne), Lucien BERTET et Gérard BERTONNET (Voissant).

### Excusés :

Daniel BATON et Françoise NEGRO (Aoste), Marc BERTRAND et Dominique VUILLEROT (Attignat-Oncin), Franck DELPHIN et René LADEVEZE (La Bauche), Nicolas GERBELOT-BARILLON (La Bridoire), Gilbert DOS SANTOS et Jean-Claude JULLIN (Chirens), Jean SILLON (Corbel), Christian GIROUD et Christian MARCOZ (Merlas), Bernard BLONDIN et Gilles PERIER-MUZET (Miribel-les-Echelles), Bruno GUILLOT-LIODIN et Bruno SAGE (Pommiers-La-Placette), Joseph BURFIN (Pont-de-Beauvoisin 73), Florent BERGER et Mireille PELLETIER (Pressins), Frédéric DEBAUGE et Jean-Marc MURONI (Rochefort), André DUVERT et Christian ROSNOBLET (Romagnieu), Jean-Claude DESBOIS (St-Béron), Alain AMALLER et Laurent GIRAUD (St-Bueil), Monique DERUDDER (St-Franc), Daniel POLAUD (St-Genix-sur-Guiers), Denis GAILLOT-DREVON (St-Jean-d'Avelanne), Jean-Pierre OCCELLI (St-Joseph-de-Rivière), Estelle MISERY et Edouard GENEVE (St-Julien-de-Ratz), Christophe RUELLE (St-Laurent-du-Pont), Stéphane BAFFERT et Stéphane BRUN (St-Pierre-de-Chartreuse), Daniel MOLLARD et Roger BOITON (St-Pierre-d'Entremont 38), Jean-François GIROUD et Xavier DELAPORTE (St-Pierre-d'Entremont 73), Paul BERTHIER et Jean-François VOLOSSUK (Verel-de-Montbel).

### Etaient également présents :

- Chantal BOUVIER, Adjointe administrative
- Didier GIRARD, Technicien de rivière.
- Cécile VILLATTE, Directrice / Chargée de mission contrat de bassin
- Janis VUARAND, Animatrice pédagogique
- Thibaud WYON Chargé de mission Géomorphologique ZH Foncier

Le quorum étant atteint le Conseil Syndical peut valablement délibérer.

M. MONIN-PICARD remercie l'ensemble des délégués de leur présence.

Il remercie également Gilles VIDOU, le receveur syndical, pour sa présence parmi nous ce soir avec lequel nous avons longuement travaillé sur de nombreux points qui seront vus dans la présente réunion.

Monsieur MONIN-PICARD présente l'ordre du jour suivant :

- Approbation du PV de l'AG du 21/02/13
- Compte administratif et compte de gestion 2012
- Budget Primitif 2013
- Amortissements
- Régularisation des imputations de l'espace scénographique
- Demande de subventions pour les actions inscrites au budget
- Délibération pour le dispositif Osons agir
- Délibération pour la dématérialisation des délibérations et arrêtés relatifs au personnel
- Compte rendu des réunions du bureau
- Questions Diverses

Louis MONIN-PICARD demande l'autorisation au conseil syndical de rajouter un point à l'ordre du jour. Cela concerne l'engagement partenarial entre le SIAGA et le Centre des finances publiques de Pont de Beauvoisin dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes.

Ce point est accepté à l'unanimité.

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 FEVRIER 2013**

Monsieur Louis MONIN-PICARD demande s'il y a des observations, remarques, questions sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale du syndicat.

Patrice MORTREUIL demande des précisions sur l'intervention d'urgence sur la digue des Autrichiens à Aoste et notamment qui a payé.

Louis MONIN-PICARD répond qu'il s'agissait de travaux d'urgence. Le syndicat a été averti le mercredi 12 décembre après-midi. Les élus et le maire d'Aoste, accompagnés de Didier GIRARD, se sont rapidement rendus sur place. La décision a été prise d'intervenir en urgence afin de protéger les habitations (environ 400) derrière la digue. Les travaux ont été finalisés le vendredi 14 décembre. Le syndicat a pris en charge la réparation de la digue (4 800 €HT) et la commune a pris en charge la réfection de la voirie.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 21 Février 2013.

## **RESULTATS DE L'EXERCICE 2012**

Louis MONIN-PICARD présente les résultats de l'exercice 2012 et évoque une gestion saine.

	Solde 2010	2012			Solde 2011
		Recettes	Dépenses	Résultats	
SF	+ 77 889.73	532 125.02	592 819.64	- 60 694.62	+ 17 195.11
SI	+ 276 200.21	278 616.37	183 151.91	+ 95 464.46	+ 371 664.67
Total	+ 354 089.94	810 741.39	775 971.55	+ 34 769.84	+ 388 859.78

Les résultats de l'exercice 2012 sont déficitaires en Fonctionnement et excédentaires en Investissement mais les soldes (c'est-à-dire avec la reprise des résultats antérieurs) sont excédentaires tant en Investissement qu'en Fonctionnement.

Louis MONIN-PICARD rappelle que ces résultats doivent s'analyser sur plusieurs années. Les dépenses et recettes s'étalant sur plusieurs exercices : certaines années sont déficitaires d'autres sont excédentaires. C'est le cas cette année pour la section de fonctionnement : en effet, nous n'avons pas reçu les acomptes 2012 de l'Agence de l'eau sur les postes et les soldes de subvention liés au programme 2011/12 de gestion de la ripisylve.

NB : ces montants ont été reportés à la proposition de budget primitif 2013.

Gérard BLONDON indique que la gestion des comptes est réalisée après le plus grand sérieux.

**Ce compte n'amenant pas de questions particulières, Monsieur BLONDON propose à l'Assemblée les votes du compte administratif et de l'affectation du résultat de fonctionnement qui sont acceptés à l'unanimité.**

Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif.

**Monsieur BLONDON propose à l'Assemblée le vote du compte de gestion qui est accepté à l'unanimité.**

Louis MONIN-PICARD indique que la situation financière s'est améliorée mais il ne faut pas être trop optimiste car nous allons avoir des passages difficiles.

Nous avons un programme d'actions inscrites au contrat très ambitieux et que pour le mener pleinement nous aurions dû augmenter en 2012 de 69% les participations communales. Or, l'augmentation a été réduite à 47% en 2012. Pour 2013, l'augmentation a été limitée à +2%.

## **EXERCICE 2013 : BUDGET PRIMITIF**

Monsieur MONIN-PICARD présente la proposition de budget primitif 2013 qui est équilibré à :

- 806 735 € en section de fonctionnement
- 1 007 867 € en section d'investissement

Ce projet de budget a suivi les propositions faites lors du débat d'orientation budgétaire (cf. conseil syndical du 21/02/1213).

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le tableau ci-dessous présente par chapitres les dépenses et les recettes de fonctionnement :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre 011 : Charges à caractère général	440 884 €	Chapitre 74 : Dotations et participations	706 724.11 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	207 200 €	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	82 815.78 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	21 500 €	Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement antérieur reporté	17 195.11 €
Chapitre 042 : Dotations aux Amortissements	137 007 €		
Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	144 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>806 735 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>806 735 €</b>

Commentaires sur les principaux points :

#### **Dépenses de fonctionnement :**

- charges de gestion courante 440 884 €. Outre, les frais généraux (loyer, électricité, téléphone, frais divers, ...), ce chapitre (011) concerne également les dépenses suivantes :
  - les programmes de gestion de la ripisylve (article 61524)
  - les études inscrites au contrat de bassin (article 617)
  - des actions de communication et de sensibilisation du contrat de bassin : matériel pédagogique (article 60632), journal, plaquettes d'information du public et site internet (article 6237)
  - des frais liés à des procédures réglementaires : commissaire enquêteur pour enquête publique, annonces légales (articles 6228-6231)
  - ...
- Charges de personnel (chapitre 012) : 207 200 € et autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 21 500 €.
- Amortissements (chapitre 042) : 137 007 € (cette somme viendra également s'inscrire en recette d'investissement)

#### **Recettes de fonctionnement :**

- Le chapitre 74 comprend :
  - subventions diverses (liées aux postes et aux actions précitées)
  - participation des communes membres (article 7474) : 295 801 € (+2% par rapport à 2012)
- le chapitre 77 « Produits exceptionnels » comprend :
  - la quote-part des subventions d'investissement transférables (article 777) pour 78 215.78 €
  - des produits exceptionnels pour 4 600 € correspondant à la vente des 2 véhicules
- le chapitre 002 concerne le report de l'excédent de fonctionnement antérieur : 17 195.11 €

NB : d'autres actions inscrites au contrat de bassin seront par ailleurs engagées dès 2013 mais elles ne sont pas individualisées dans le budget car elles sont intégrées dans les missions d'animation et de suivi des postes. Il s'agit par exemple de la mise en œuvre du contrat, de l'animation des groupes de travail (zones humides, ressource en eau, ...), des animations pédagogiques, de l'animation de la politique foncière, ...

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le tableau ci-après présente par chapitre les dépenses et recettes d'investissement :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre 13 : Subventions d'investissement transférées	23 565.23 €	Chapitre 10 : FCTVA	13 000 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section	78 215.78 €	Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	77 502.50 €
Chapitre 20 : Immobilisation incorporelles	4 000 €	Chapitre 040 : Amortissement des immobilisations	137 007 €
Chapitre 21 : Immobilisation corporelles	293 087.99 €	Chapitre 13 : Subventions d'investissement non affectées	408 693 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	608 998 €	Chapitre 001 : Excédent d'investissement antérieur reporté	371 664.67 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 007 867 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 007 867 €</b>

Commentaires sur les principaux points :

#### **Dépenses d'investissement :**

- Chapitre 13 « Subventions d'investissement transférées » : 23 565,23 € (il s'agit de la régularisation des recettes perçues pour l'espace scénographique imputées par erreur au 1318. Ce montant se retrouve également en recettes d'Investissement sur l'article 1328 du chapitre 13)
- chapitre 040 « Opérations d'ordre entre section » : 78 215,78 € (il s'agit de « l'amortissement » des subventions)
- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 4 000 € (études, logiciels informatiques)
- Chapitre 21 « immobilisations corporelles » (293 087,99 €) qui comprend :
  - Acquisitions de terrain (Entre deux Guiers, seuil Berthier)
  - Provisions pour des acquisitions ou conventionnement en 2013
  - Espace scénographique : régularisation des dépenses (imputées par erreur au 2135. Ce montant se retrouve également en recettes d'Investissement sur le chapitre 21) et solde de l'opération
  - matériel de bureau
- Chapitre 23 « immobilisations en cours » (608 998 €) qui comprend :
  - Investigations préalables pour l'action de restauration morpho-écologique du Guiers mort à St Laurent
  - Les travaux de restauration morpho-écologiques du Guiers vif à la Corderie
  - Investigations préalables pour l'action de restauration morpho-écologique du Guiers à la confluence
  - Investigations préalables pour l'action de restauration morpho-écologique de l'Ainan au Canal du Moulin
  - Gestion ripisylve : Programme 2012/2013 – (op 02106)
  - Les travaux pour la continuité écologique de 3 ouvrages

#### **Recettes d'investissement :**

- Chapitre 10 : FCTVA
- Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 77 502.50 €. Il s'agit de la régularisation des dépenses liées à l'espace scénographique.
- Chapitre 040 « Amortissement » : 137 007 €
- Chapitre 13 « Subventions d'investissement non affectées » 408 693 €. Cela concerne principalement les recettes liées aux opérations. On y trouve notamment :
  - Les subventions liées aux acquisitions de terrain (seuil Berthier, Entre deux Guiers) + celles liées à la provision pour 2013
  - Les subventions liées aux actions de restauration morpho-écologiques, à la ripisylve, aux travaux de continuité écologique
  - Les soldes des subventions liées à l'espace scénographique et à l'aide à l'investissement sur le matériel liés aux postes
  - La régularisation des subventions perçues pour l'espace scénographique (article 1328)
- Chapitre 001 « Report de l'excédent antérieur » : 371 664.67 €

NB : Le budget est voté par chapitre. Néanmoins, dans un souci de transparence, nous avons souhaité non seulement présenté le budget par article mais pour certains le détail pour chaque opération (tant en dépenses qu'en recettes).

M. FERTIER demande des explications sur la régularisation des dépenses et recettes liées à l'espace scénographique.

Gilles VIDOU explique qu'il s'agit d'une opération d'ordre permettant d'affecter les montants sur un compte non amortissable. Ces montants tant en dépenses qu'en recettes n'avaient pas été affectés sur les exercices antérieurs sur les articles adéquats.

**Ce budget n'amenant pas d'autre question particulière, Monsieur Louis MONIN-PICARD propose à l'Assemblée le vote de ce budget primitif qui est accepté à l'unanimité.**

## **AMORTISSEMENT**

Gilles VIDOU explique qu'un certain nombre d'immobilisations constatées en 2012 au compte 21 sont liées à des subventions qui seront perçues en 2013.

Ces dépenses doivent normalement être amorties dès 2013 mais afin de ne pas grever la section de fonctionnement, il a donné son accord pour attendre 2014 avant de démarrer les amortissements de ces immobilisations et les subventions liées.

Il s'agit des dépenses suivantes :

N° de compte	N° d'inventaire	Intitulé	Valeur vénale
2051	2012-05	Licence Office PME	239.20 €
2051	2012-07	Licence Office Pro	478.40 €
2181	2012-12	Eclairage bureaux	715.21 €
2182	2012-14	Bipper	13 792.50 €
2182	2012-15	Bipper	12 244.05 €
2182	2012-16	Bipper	12 205.18 €
2182	2012-17	Bipper	11 971.96 €
2183	2012-04	Portable	1 069.22 €
2183	2012-06	PC	1 215.13 €
2183	2012-08	Ecran 24"	422.19 €
2183	2012-09	Onduleurs	956.80 €
2183	2012-13	Ecran + clavier	1 059.80 €
2183	2012-18	Photocopieur	5 788.64 €
2183	2012-19	Standard e-diatonis	3 433.21 €
2184	2012-10	Mobilier bureau	2 646.75 €
2184	2012-11	Chaises de bureau	2 093.00 €
2121	2012-02	Gestion de la ripisylve 2011/12	2 188.68 €
<b>TOTAL</b>			<b>72 519.92 €</b>

**Monsieur MONIN-PICARD propose à l'assemblée :**

- **De prendre acte que ces dépenses ne sont pas totalement financées**
- **D'attendre 2014 pour démarrer les amortissements de ces immobilisations et des subventions liées**

**Ce vote est accepté à l'unanimité.**

Gilles VIDOU explique également que le résultat de clôture de 2012 est important pour la section d'investissement (+ 371 664.67 €) alors qu'il est beaucoup plus faible pour la section de fonctionnement (+ 17 195.11 €). On observe donc une section d'investissement plus « forte » au détriment d'une section de fonctionnement plus « faible ».

Ce phénomène s'explique en grande partie par des recettes d'investissement liées aux amortissements alors que cela génère une dépense de fonctionnement.

En effet, pour 2012, le poids des amortissements pour la section de fonctionnement était de 253 862.17 € sur un montant total de dépenses de 592 819.64 €.

En regardant plus en détail le montant des amortissements, il s'avère que l'amortissement des frais d'études représente plus de la moitié de l'amortissement total. Or, certains frais d'études pourraient être mis en fonctionnement (ce qui éviterait de les amortir mais on ne pourrait pas récupérer la TVA).

Il explique qu'il existe une possibilité pour transférer un montant de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. Cette possibilité est ouverte en M14 dans des conditions très précises et répond

à un formalisme particulier (articles L2311-1 à 6 et R2311-12 et 14 du CGCT). Pour être repris en section de fonctionnement, l'excédent d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves doit avoir été constaté au compte administratif au titre de 2 exercices consécutifs.

Ainsi, il a été prévu de réfléchir à la meilleure stratégie à mettre en place à la fois pour l'inscription budgétaire de certaines dépenses d'études et le montant éventuel d'un transfert entre l'investissement et le fonctionnement.

Gérard BLONDON rappelle que le SIAGA est un syndicat d'études et de travaux. Les études sont obligatoires mais la volonté des élus est bien de déboucher sur des réalisations.

Gilles VIDOU évoque également la discussion qu'il a eu avec le Président relative au placement d'argent. Il explique que d'une part les placements d'argent ne peuvent être réalisés que dans des conditions particulières et que le SIAGA ne rentre pas dans ces conditions. D'autre part, il déconseille aujourd'hui les placements au vu des très faibles taux d'intérêt).

## **REGULARISATION DES IMPUTATIONS LIEES A L'ESPACE SCENOGRAPHIQUE**

L'état des dépenses et recettes liées à l'opération « Espace scénographique Guiers » imputées sur les exercices précédents est à ce jour le suivant :

	Article	Montant
DEPENSES	2135	77 502.50 €
RECETTES	1318	23 565.23 €

Ces dépenses et recettes ont été imputées par erreur sur les articles 2135 et 1318. Il convient de les imputer sur les comptes 2181 en dépenses et 1388 en recettes. En effet, au vu des caractéristiques de cet aménagement (conception d'une scénographie, conception et réalisation d'un film, ...), il est plus logique de les imputer sur un compte non amortissable.

<b>Monsieur MONIN-PICARD propose à l'assemblée :</b>			
➤ De prendre acte que ces dépenses et recettes ont été mal imputées			
➤ De les affecter sur les comptes 2181 et 1318 selon l'opération d'ordre budgétaire suivante :			
Titre de recette		Mandat de paiement	
Article 2135	77 502.50 €	Article 2181	77 502.50 €
Article 1328	23 565.23 €	Article 1318	23 565.23 €
<b>Ce vote est accepté à l'unanimité.</b>			

## **DEMANDES DE SUBVENTION**

Suite au vote du budget, plusieurs délibérations pour solliciter les financements sont à prendre. Elles concernent les actions suivantes.

### **DEFINITION EBF + ETAT DES LIEUX FONCIER (action B1-1-1)**

Thibaud WYON explique que cette action consiste à compléter la cartographie de l'Espace de Bon Fonctionnement (=EBF) sur 97 km de cours d'eau supplémentaires et à réaliser un état des lieux du foncier dans l'espace alluvial de bon fonctionnement à restaurer pendant la durée du contrat (soit sur environ 93 ha).

Cette action a été estimée à 60 000 €HT soit 71 760 €TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- 50% du montant TTC par l'Agence de l'eau soit 35 880 €
- 30% du montant TTC par la Région, plafonné à 18 000 €

<b>Monsieur MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :</b>	
➤ de solliciter l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'eau et de la Région Rhône-Alpes pour cette action sur le montant TTC et l'autorisation de démarrer avant l'octroi des subventions	
➤ d'autoriser le Président à signer les différentes pièces nécessaires.	
<b>Ce vote est accepté à l'unanimité.</b>	

### **ANIMATION TECHNIQUE ET FONCIERE (action B1-1-2)**

Thibaud WYON rappelle que la réalisation des actions de restauration morpho-écologique nécessite la maîtrise du foncier. Pour cela, on pourra s'appuyer sur des parcelles publiques mais dans la plupart des cas, il faudra définir des modalités foncières.

Etant donné la nature et la valeur des terrains concernés et la volonté du syndicat de co-construire les projets, il a été décidé que la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques ne pouvait pas être dictée par la contrainte. C'est pourquoi, les procédures de DUP ne seront pas utilisées et que nous nous orienterons vers des acquisitions amiables ou des servitudes conventionnelles ou d'utilité publique.

La mise en œuvre de cette politique foncière nécessite la réalisation d'un travail d'animation et de négociations foncières. Ce travail sera confié à un prestataire extérieur.

Cette action a été inscrite au contrat pour un montant de 40 000 €HT. Dans une première phase, il est prévu de solliciter les subventions sur un montant de 20 000 €HT soit 23 920 €TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- 50% du montant TTC par l'Agence de l'eau soit 11 960 €
- 30% du montant TTC par la Région, plafonné à 6 000 €

**Monsieur MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :**

- **de solliciter l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'eau et de la Région Rhône-Alpes pour cette action sur le montant TTC et l'autorisation de démarrer avant l'octroi des subventions**
- **de déléguer au bureau le choix d'un prestataire**
- **d'autoriser le Président à signer les différentes pièces nécessaires.**

**Ce vote est accepté à l'unanimité.**

### **DETERMINATION DES DEBITIS MINIMUM BIOLOGIQUE (actions B3-1-1 et B1-1-14)**

Cécile VILLATTE indique que tous les ouvrages devront restituer au minimum le 1/10<sup>e</sup> du module au plus tard le 01/01/14. Mais, pour certaines situations, le 1/10<sup>e</sup> du module peut ne pas suffire à satisfaire les conditions de vie biologique dans le tronçon court-circuité et un débit minimum biologique (DMB) doit être défini et restitué. Par ailleurs, l'étude préalable au contrat sur la ressource en eau a mis en évidence des secteurs de cours d'eau sur lesquels l'ensemble des usages n'est pas satisfait dans la situation actuelle ou dans le futur (horizon 2025).

Cette action consiste donc à définir sur 5 secteurs prioritaires (2 sites sur l'Herretang amont, 2 sites sur l'Ainan amont, 1 site sur l'Ainan aval) un débit minimum biologique.

Cette action a été estimée à 17 500 €HT soit 20 930 €TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- 50% du montant TTC par l'Agence de l'eau soit 10 465 €
- 30% du montant TTC par la Région, plafonné à 5 250 €

**Monsieur MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :**

- **de solliciter l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'eau et de la Région Rhône-Alpes pour cette action sur le montant TTC et l'autorisation de démarrer avant l'octroi des subventions**
- **d'autoriser le Président à signer les différentes pièces nécessaires.**

**Ce vote est accepté à l'unanimité.**

### **ETUDE DELIMITATION RESSOURCE EN EAU MAJEURE**

Cécile VILLATTE indique que le SDAGE a identifié 95 masses d'eau dans lesquelles sont à identifier les zones à préserver pour l'AEP actuelle et future dont une est située dans le bassin versant Guiers – Aiguebelette.

Il s'agit de la masse d'eau n° FRDO 341 « Alluvions du Guiers – Herretang ».

L'action consiste donc à :

- Identifier dans cette masse d'eau les ressources indispensables à préserver pour la satisfaction des besoins AEP actuels et futurs
- Délimiter les zones à préserver, caractériser ces ressources et leur impluvium, établir un diagnostic sur leur état et les menaces éventuelles
- Organiser les usages de la ressource et l'occupation des sols, proposer et engager les actions nécessaires à la préservation ou restauration.

Cette action a été estimée à 24 000 € TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- 80% du montant TTC par l'Agence de l'eau soit 19 200 €

**Monsieur MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :**

- de solliciter l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'eau pour cette action sur le montant TTC et l'autorisation de démarrer avant l'octroi des subventions
  - d'autoriser le Président à signer les différentes pièces nécessaires.
- Ce vote est accepté à l'unanimité.**

### **DIG RIPISYLVE (action B1-2-1)**

Didier GIRARD rappelle que la mise en œuvre du nouveau programme de gestion de la ripisylve nécessite la réalisation d'un dossier d'intérêt général. Afin de réduire les coûts, ce dossier a été réalisé en interne. Il reste néanmoins à financer les frais de reproduction du dossier, les frais liés à l'enquête publique (annonces légales, commissaire enquêteur, panneaux d'affichage)

Cette action a été estimée à 15 000 € HT soit 17 940 € TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- 30% du montant TTC par l'Agence de l'eau soit 5 382 €
- 30% du montant TTC par la Région, plafonné à 4 500 €
- 20% du montant TTC par les CG 73 et 38 soit 3 588 € (=2\*1 794 €)

**Monsieur MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :**

- de solliciter l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'eau, de la Région Rhône-Alpes et des Conseils généraux Isère et Savoie pour cette action sur le montant TTC et l'autorisation de démarrer avant l'octroi des subventions
  - d'autoriser le Président à signer les différentes pièces nécessaires.
- Ce vote est accepté à l'unanimité.**

### **AUTRES DEMANDES DE SUBVENTION**

Pour les autres actions du contrat inscrites au budget et rappelées ci-dessous, il est proposé au conseil syndical de délibérer pour autoriser le bureau à solliciter les subventions.

Il s'agit des actions suivantes :

- Action C-3-1 : création des bases de données pour le suivi des tableaux de bord (ripisylve, zones humides, ressources en eau, indicateurs d'évaluation du contrat et suivi administratif et financier du contrat). Cette action sera réalisée en interne (embauche d'un stagiaire) et bénéficie de subvention de l'Agence et la Région (80%)
- Action B1-1-2 : Acquisitions foncières et conventionnements. Les demandes de subventions seront déposées auprès des financeurs (Agence et Région – 80%) au fur et à mesure des opportunités.
- Action B1-2-1 « gestion de la ripisylve – programme 2013/14 » et action B1-2-4 « Préservation du peuplier noir ». Le programme 2013/14 de gestion de la ripisylve est estimé à 135 000 € (montant à préciser). Pour la préservation du peuplier, il est également prévu la réalisation d'une pépinière pour un montant total de 25 000 € sur 4 ans. Jusqu'à présent, nous déposons un dossier de subvention conjoint pour ces 2 actions aux financeurs (Agence, Région, 2 CG).
- Action B1-1-9 « Restauration morpho-écologique de l'Ainan au canal du Moulin ». En préalable aux travaux, il est nécessaire de réaliser des dossiers réglementaires (étude d'impact, étude de dérogation d'espèces, ...) et d'engager la procédure d'enquête publique (commissaire enquêteur, annonces légales, panneaux d'affichage, ...). La réalisation de ces dossiers a été estimée à 32 670 € HT soit 39 073 € TTC (pour les études d'impact, de dérogation et la maîtrise d'œuvre) auxquels il faut rajouter les frais liés à l'enquête publique estimés à 15 000 € HT. Ces montants seront redéfinis plus précisément. Les financeurs sollicités seront l'Agence de l'eau, la Région Rhône-Alpes, le CG Isère.
- Action B1-1-3 « Investigations préalables liées au projet de restauration morpho-écologique du Guiers mort à St Laurent du Pont ». Action estimée à 205 000 € HT avec 80% d'aide AE (sur le HT ou le TTC)
- Action B1-1-5 « Travaux de restauration morpho-écologique du Guiers vif à la Corderie ». Action estimée à 64 000 € HT avec 50% d'aide AE et 30% d'aide Région (financement sur HT)
- Action B1-1-8 « Investigations préalables liées au projet de restauration morpho-écologique du Guiers aval à la confluence au Rhône ». Action estimée à 49 000 € HT avec 50% d'aide AE et 30% d'aide Région (financement sur HT ou TTC)

- Action B1-1-12 « restauration de la continuité écologique de 3 ouvrages ». Action estimée à 97 000 €HT avec des aides AE et Région (financements à hauteur de 80% sur HT). Des demandes de subventions pour chaque ouvrage seront peut être déposées.

**Monsieur MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :**

- **d'autoriser le Bureau syndical à solliciter les subventions sur ces actions et le Président à signer les différentes pièces nécessaires.**

**Ce vote est accepté à l'unanimité.**

## **DISPOSITIF OSONS AGIR**

Dans le cadre de l'action B1-1-2, il est prévu la mise en œuvre de missions de dialogue territorial pour un montant total estimé à 112 000 €HT de 2012 à 2018 et financé à 50% par l'Agence de l'eau.

En effet, la mise en œuvre des actions de restauration morpho-écologique nécessite non seulement de maîtriser le foncier mais également de partager les problématiques et les attentes des différents interlocuteurs afin de co-construire les projets. C'est pourquoi, des missions de dialogue territorial ont été inscrites au contrat.

La mise en œuvre de ce dialogue territorial peut se conduire :

- Soit en faisant appel à un prestataire extérieur
- Soit en bénéficiant d'un accompagnement pour former le personnel du SIAGA

Le dispositif « Osons agir » accompagne les professionnels mettant en œuvre des actions innovantes en leur apportant des savoirs, savoir-faire et savoir-être en matière de « concertation » et d'« éducation à la citoyenneté et au développement durable » pour leur permettre d'agir localement.

Principe :

- Conventonnement sur 1 an (SIAGA / CPIE Savoie Vivante / URCPPIE)
- 10 journées d'intervention ou d'accompagnement individualisé
- 4 journées collectives d'apports méthodologiques et de co-construction du projet
- 1 000 € / an à la charge du SIAGA après déduction des aides (coût initial de 5 200 € / an)

On pourrait utiliser ce dispositif pour 2 sujets :

- Projet global de territoire pour la restauration morpho-écologique du Guiers mort à St Laurent du Pont (B1-1-3)
- Mise en cohérence de l'ensemble des actions de communication et de sensibilisation pour partager les connaissances sur la gestion et les problématiques des milieux aquatiques

Le bureau syndical propose de ne pas solliciter pour l'instant d'aides financières sur cette ligne mais de conventionner pour utiliser ce dispositif.

**Monsieur MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :**

- **De déléguer au Bureau syndical la mise en œuvre de ce partenariat pour les 2 thèmes**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions.**

**Ce vote est accepté à l'unanimité.**

## **DEMATERIALIZATION DES DELIBERATIONS ET ARRETES RELATIFS AU PERSONNEL**

A compter du 01/01/15, toutes les collectivités passeront sous le protocole PESV2 (=Protocole d'Echange Standard Version 2) qui prévoit la dématérialisation de toutes les pièces comptables.

Afin d'anticiper cette échéance, la trésorerie demande de dématérialiser à compter de 2013, l'ensemble des délibérations et arrêtés relatifs au personnel.

NB : à compter du 01/01/14, les bulletins de salaire seront également dématérialiser.

**Monsieur MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :**

- **D'accepter de dématérialiser les délibérations et arrêtés relatifs au personnel**
- **D'autoriser le Président à signer les différentes pièces relatives à cette affaire.**

**Ce vote est accepté à l'unanimité.**

## **ENGAGEMENT PARTENARIAL SIAGA / TRESORERIE**

L'objectif de cet engagement partenarial est de s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers et à renforcer la coopération de leurs services.

Gilles VIDOU explique qu'il a ciblé des actions afin d'améliorer les relations entre la trésorerie et le syndicat. Elles concernent les points suivants :

- Dématérialiser la paye (arrêtés du personnel, bulletins de salaires)
- Optimiser la chaîne du paiement des dépenses
- Intégrer les immobilisations
- Suivre les subventions reçues
- Suivre et valoriser le patrimoine
- Fiabiliser les comptes de bilan
- Etablir un diagnostic de qualité comptable
- Information et alerte en matière de TVA

**Monsieur MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :**

➤ **D'autoriser le Président à signer ce protocole partenarial.**

**Ce vote est accepté à l'unanimité.**

## **COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE BUREAU**

**SEANCE DU 18/03/13 :** Dossier suivi par Jean CATTANEO – Secrétaire de séance

- Préparation du Conseil syndical du 03/04/13 (définition ordre du jour, préparation des points à aborder lors de la réunion...)
- Proposition pour le BP 2013
- Divers :
  - Erosion St Genix
  - Dispositif Osons agir
  - Animations scolaires hors BV
  - Comité de pilotage Observatoire des bassins versants de Chartreuse

**Aucune délibération n'a été prise.**

## **DIVERS**

### **• Enquête de notoriété**

Janis VUARAND rappelle que cette action a pour objectif d'établir un état des lieux de la connaissance des publics sur la gestion des milieux aquatiques et sur le SIAGA auprès de 2 cibles :

- Le public (4 points pour des enquêtes directes sont prévus sur le bassin versant)
- Les élus (par enquêtes téléphoniques)

Ces enquêtes seront réalisées 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril.

Elle informe que l'ensemble des communes a reçu un mail d'information.

**Le Président du SIAGA  
Louis MONIN-PICARD**